



VILLE DE GIGNAC LA NERTHE
SERVICE POPULATION / CITOYENNETÉ

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(CARTES GRISES)

Changement de domicile

- Demande de certificat d'immatriculation complétée et signée
- Carte grise (original)
- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile de – de 6 mois
(EDF, Gaz, Téléphone fixe ou portable, Impôts, Assurance habitation...)
- Pour les personnes hébergées : Certificat d'hébergement signé par l'hébergeur et l'hébergé, carte d'identité en cours de validité de l'hébergeur
- Contrôle technique réalisé depuis – de 2 ans pour les véhicules ayant + de 4 ans
- Gratuit pour les nouvelles immatriculations
- Chèque ou mandat cash, à l'ordre du « régisseur des recettes Sous-Préfecture d'Istres » pour les anciennes immatriculations

Pour le suivi de votre dossier vous pouvez consulter :

Site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

Tél 0 800 105 716 de 5 H à 23 H 00